

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION :**  
10 avril 2026

**Séance publique du jeudi 16 avril 2026**

**Présidente :** Madame Marianne ROUSSET

**Secrétaire de séance :** Madame Annick COULON.

**QUORUM :**

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Procurations : 2
- Absents : 0
- Votants : 29

**ETAIENT PRÉSENTS :** Mme Marianne ROUSSET, M. Stéphane LOHÉZIC, Mme Sonia DE MEYER, M. Jacques LE GUENNEC, Mme Véronique JEFFROY, Mme Annabelle MERCIER, M. Stéphane LOPEZ, Mme Annick COULON, M. Francis RUBIANO, Mme Katherine GIANNI, M. Didier KERVAZO, Mme Alexane DUPUIS, M. Hervé LE FLOCH, Mme Sabine GUERLAIS, M. Robert MIGNONE, Mme Catherine SCIEUX, M. Pierre LE CLANCHE, Mme Victoire DOHET, M. Dominique TAILHARDAT, Mme Laëtitia HOUDART, M. Jean-Marc PERON, Mme Claire FOURGASSIÉ LIÈVRE, M. Jean-François COURTAY, M. Jean-Louis MILÈS, Mme Patricia LE FLOC'H, M. Gabriel LE SEIGLE, Mme Catherine COICAUD,.

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :** M. Sébastien GUILLIN à M. Stéphane LOHÉZIC ; M. Nicolas GRIS à M. Jean-Louis MILÈS.

**Objet : Élection des membres du conseil municipal siégeant au conseil d'administration du CCAS**

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 123-6 et R. 123-7 à R. 123-10,

Considérant que le Centre communal d'action sociale comprend six membres élus en son sein par le conseil municipal,

Considérant que les membres sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que le scrutin est secret,

Après un appel à candidature, la liste des candidats est la suivante :

**Liste A :**

1. M. Jacques LE GUENNEC
2. M. Jean-François COURTAY
3. Mme Alexane DUPUIS
4. Mme Catherine SCIEUX
5. Mme Laëtitia HOUDART
6. M. Jean-Louis MILÈS

Il est ensuite procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé son enveloppe dans l'urne.

**Après dépouillement par les membres du bureau, les résultats du 1<sup>er</sup> tour du**

Nombre de votants :	29
Bulletins nuls :	00
Bulletins blancs :	00
Nombre de suffrages exprimés :	29
Majorité absolue :	15

La **liste A** a obtenu la majorité absolue.

Madame le maire proclame installés les membres élus du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS suivants :

1. M. Jacques LE GUENNEC
2. M. Jean-François COURTAY
3. Mme Alexane DUPUIS
4. Mme Catherine SCIEUX
5. Mme Laëtitia HOUDART
6. M. Jean-Louis MILÈS



LARMOR-PLAGE, le 17 avril 2026

**LE MAIRE**  
**Marianne ROUSSET**